Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide tenue le 18 novembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil sous la présidence de M. le Maire, Daniel Laviolette.

Sont présents :
Mme Patsy Dauphin
Mme Sonia Dion
Mme Ghislaine Tessier
M. Nicolas Bouveret
M. Denis Lavigne
M. Sylvain Leroux

Mme Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux 15 personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

306-11-2025 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - PÉRIODE DE QUESTIONS
4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025
5 - CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION
5.1 - DÉPÔT : Rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec
6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)
6.1 - PRÉSENTATION des comptes à payer
6.2 - DÉPÔT : Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
6.3 - MANDAT : Société d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L.
6.4 - ENTÉRINEMENT : Webinaire sur l'accueil et l'intégration des nouveaux élus
6.5 - AUTORISATION : Acquisition de portables pour les membres du conseil
6.6 - RENOUVELLEMENT : Adhésion 2026 - Fédération québécoise des municipalités (FQM)
6.7 - MOTION : De félicitations aux nouveaux élus municipaux
6.8 - NOMINATION : Au sein des comités du conseil
6.9 - NOMINATION : Maire suppléant
6.10 - AUTORISATION : Paiement annuel des contrats d'entretien et de soutien des applications - PG Solutions

En attente d'adoption

6.11 - AUTORISATION : Célébration des fêtes des employés municipaux

6.12 - AUTORISATION : Fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes

6.13 - AUTORISATION : Transmission de la liste des personnes endettées envers la Municipalité

6.14 - AUTORISATION : Formation obligatoire : comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu

6.15 - AUTORISATION : Formation obligatoire - Éthique et déontologie en matière municipale

6.16 - AUTORISATION : Formation - Éthique et déontologie des employés municipaux et gestion contractuelle

6.17 - AUTORISATION : Mosaïque du conseil municipal

7 - TRANSPORT
(M. Nicolas Bouveret et M. Denis Lavigne)

7.1 - AUTORISATION : Paiement des contributions municipales hors territoire relatives au transport collectif et au transport adapté

7.2 - AUTORISATION : Demande de subvention emploi d'été Canada

7.3 - AUTORISATION : Embauche d'un étudiant - saison hivernale 2025-2026

7.4 - AUTORISATION : Équipe Laurence - honoraires professionnels supplémentaires

7.5 - ENTÉRINEMENT : Mandat à Enviroc - échantillonnage de terre végétale

7.6 - AUTORISATION : Équipe Laurence - honoraires professionnels supplémentaires surveillance travaux Pointe-aux-Anglais

7.7 - AUTORISATION : Avenant pour le projet de la rue Maude - Firme Enviroc

7.8 - AUTORISATION : Certificat de paiement no 1 - UNIROC Construction inc.

7.9 - AUTORISATION : Certificat de paiement no 1 - Construction TRB inc.

7.10 - ENTÉRINEMENT ET MANDAT - Conformité du contrat et exécution des obligations contractuelles

8 - HYGIÈNE DU MILIEU
(M. Denis Lavigne et M. Sylvain Leroux)

8.1 - ACCEPTATION : Budget 2026 et plan triennal en immobilisation (PTI) 2026-2027-2028 - RIADM

8.2 - NOMINATION : Délégué au sein de la RIADM

8.3 - RÉSILIATION : Contrat de collecte des matières recyclables

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Mme Sonia Dion et Mme Patsy Dauphin)

9.1 - NOMINATION : Conseillers siégeant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

9.2 - NOMINATION : Délégué auprès du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)

9.3 - NOMINATION : Représentants du Comité consultatif agricole (CCA)

10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(M. Sylvain Leroux et Mme Sonia Dion)

10.1 - AUTORISATION : Signalisation des traverses de routes - Club des Lynx

10.2 - AUTORISATION : Modification de l'horaire de la bibliothèque - période des fêtes

10.3 - REMERCIEMENTS : Organisation de la fête de l'Halloween

10.4 - CONTRIBUTION : Réparation du module de jeux - cour de l'école de l'Amitié

En attente d'adoption

10.5 - AUTORISATION : Demande de subvention Emplois d'été Canada

10.6 - AUTORISATION : Demande de permis de lieu polyvalent

10.7 - AUTORISATION : Réparation de l'ordinateur des jeux d'eau

10.8 - AUTORISATION : Retenue contractuelle - Entreprise Tessier Récréo-Parc

11 - COMMUNAUTAIRE
(Mme Ghislaine Tessier et M. Daniel Laviolette)

11.1 - AUTORISATION : Aide financière au Carrefour d'entraide - Guignolée

11.2 - AUTORISATION : Aide financière au COSS - dépouillement d'arbre de Noël

12 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(Mme Patsy Dauphin et Mme Ghislaine Tessier)

12.1 - NOMINATION : Représentant au comité de la sécurité publique (Sûreté du Québec)

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les personnes présentes à la séance.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

307-11-2025 **4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

5 - CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

La directrice générale fait part au Conseil de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

5.1 - DÉPÔT : Rapport d'enquête de la Commission municipale du Québec

Conformément à la Loi sur la Commission municipale du Québec, la Directrice générale et greffière-trésorière dépose au Conseil le rapport d'enquête à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Municipalité de Saint-Placide.

En attente d'adoption

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

308-11-2025 **6.1 - PRÉSENTATION des comptes à payer**

Sur la proposition de Mme Sonia Dion, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 18 novembre 2025 pour un montant de 662 087,14 $:

Registre des chèques (n°s 15 586 à 15 658)	448 241,52 $
Registre des prélèvements (n°s 6 533 à 6 597)	138 754,23 $
Liste des dépôts directs	75 091,39 $
MONTANT TOTAL	**662 087,14 $**

QUE les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2022-06.

QUE les dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du Règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit Règlement.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ou leurs représentants soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

6.2 - DÉPÔT : Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

En conformité avec l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2.), sont déposées au Conseil municipal les déclarations des intérêts des élus municipaux, M. Daniel Laviolette, Maire, M. Denis Lavigne, Mme Patsy Dauphin, M. Nicolas Bouveret, M. Sylvain Leroux, Mme Ghislaine Tessier et Mme Sonia Dion.

Un relevé à cet effet sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

309-11-2025 **6.3 - MANDAT : Société d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L.**

CONSIDÉRANT la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en nullité d'un rapport (art. 529 et 530 c.p.c.) déposée par les procureurs de Mme Lise Lavigne, au greffe de la Cour supérieure du district de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide est mise en cause dans cette procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT QU' il convient de mandater un cabinet d'avocats pour protéger les droits et les intérêts de la Municipalité dans ce processus judiciaire, et pour obtenir les avis juridiques en découlant, et les réponses aux questions des membres du conseil municipal;

En attente d'adoption

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Sylvain Leroux, et unanimement résolu :

DE MANDATER Me Étienne Morin de la société d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L. pour comparaître au dossier de la Cour supérieure, et pour procéder à l'analyse de tous les documents et effectuer toutes les recommandations et donner tous les conseils et avis au conseil municipal;

DE MANDATER M. le Maire Daniel Laviolette d'être l'interlocuteur du conseil municipal auprès de Me Étienne Morin dans ce dossier;

D'AUTORISER Me Étienne Morin ou toute personne avocate ou avocat de la société d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L. d'effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de leur mandat.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

310-11-2025 **6.4 - ENTÉRINEMENT : Webinaire sur l'accueil et l'intégration des nouveaux élus**

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance de la formation continue pour le développement des compétences de son personnel;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offrait la formation intitulée *« Accueil et intégration des nouveaux élus : pour un début de mandat réussi! »*;

ATTENDU QUE cette formation s'est tenue en webinaire le 9 octobre 2025;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 175 $, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Sonia Dion, il est résolu :

QUE le Conseil municipal entérine la participation de la directrice générale à la formation offerte par l'ADMQ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 16000 454.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

311-11-2025 **6.5 - AUTORISATION : Acquisition de portables pour les membres du conseil**

ATTENDU l'entrée en fonction du nouveau conseil municipal à la suite des élections de novembre 2025;

ATTENDU QU' il est nécessaire de doter les membres du conseil d'équipements informatiques adéquats afin d'assurer le bon déroulement de leurs travaux;

En attente d'adoption

ATTENDU l'offre transmise par Cartier Informatique pour l'acquisition de cinq (5) ordinateurs portables, au coût unitaire de 1 299,00 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette offre est jugée avantageuse et répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise l'acquisition de cinq (5) ordinateurs portables auprès de Cartier Informatique pour un montant total de 6 495 $, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au fonds de roulement de la Municipalité pour une période de cinq (5) ans;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

312-11-2025 **6.6 - RENOUVELLEMENT : Adhésion 2026 - Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026;

ATTENDU QUE cette adhésion permet à la Municipalité de bénéficier des services, du soutien et des ressources offerts par la FQM pour le développement et la gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Sonia Dion, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion 2026 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour un montant de 2 702,70 $, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 11000 494.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

313-11-2025 **6.7 - MOTION : De félicitations aux nouveaux élus municipaux**

Il est résolu à l'unanimité de féliciter l'ensemble des nouveaux élus et des réélus des municipalités environnantes pour leur élection et leur engagement au service de leurs citoyens.

Le Conseil leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur mandat.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

En attente d'adoption

314-11-2025 **6.8 - NOMINATION : Au sein des comités du conseil**

ATTENDU QUE de nouveaux membres ont été élus lors du scrutin municipal du 2 novembre 2025;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la désignation des élus responsables et de leurs substituts pour chacune des fonctions, comités et mandats du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE les responsabilités au sein du conseil municipal soient dorénavant réparties comme suit :

FONCTIONS	RESPONSABLES	SUBSTITUTS
Administration générale	Mme Ghislaine Tessier	M. Nicolas Bouveret
Transport	M. Nicolas Bouveret	M. Denis Lavigne
Hygiène du milieu	M. Denis Lavigne	M. Sylvain Leroux
Aménagement, urbanisme, développement et environnement	Mme Sonia Dion	Mme Patsy Dauphin
Loisirs, culture et communications	M. Sylvain Leroux	Mme Sonia Dion
Communautaires	Mme Ghislaine Tessier	M. Daniel Laviolette
Sécurité civile et incendie	Mme Patsy Dauphin	Mme Ghislaine Tessier

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

315-11-2025 **6.9 - NOMINATION : Maire suppléant**

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer des membres du conseil afin d'assumer la fonction de maire suppléant pour des périodes déterminées;

ATTENDU QUE la durée de chaque nomination est fixée à douze (12) mois;

ATTENDU QU' il est souhaitable que chaque conseiller puisse exercer cette fonction au moins une fois au cours de son mandat de quatre (4) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide procède à la nomination des maires suppléants selon les modalités suivantes :

- M. Nicolas Bouveret, district 3, pour la période du 18 novembre 2025 au 12 novembre 2026;
- Mme Ghilaine Tessier, district 5, pour la période du 13 novembre 2026 au 11 novembre 2027;
- Mme Patsy Dauphin, district 2, pour la période du 12 novembre 2027 au 16 novembre 2028;

En attente d'adoption

- M. Sylvain Leroux, district 4, pour la période du 17 novembre 2028 jusqu'à la fin du mandat en 2029.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

316-11-2025 **6.10 - AUTORISATION : Paiement annuel des contrats d'entretien et de soutien des applications - PG Solutions**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide utilise les services de PG Solutions pour plusieurs de ses opérations municipales, notamment le Service des finances, le Service de l'urbanisme et de l'environnement, le traitement des requêtes ainsi que le portail des données immobilières;

ATTENDU QUE PG Solutions a soumis son contrat d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Sylvain Leroux, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des frais liés aux **c**ontrats d'entretien et de soutien des applications fournis par PG Solutions, pour un montant total de 11 688 $, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit répartie entre les postes budgétaires suivants : 02 13000 414, 02 32000 414, 02 61000 414 et 02 70150 414;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

317-11-2025 **6.11 - AUTORISATION : Célébration des fêtes des employés municipaux**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite souligner la période des Fêtes et, par le fait même, reconnaître le travail accompli par l'ensemble du personnel municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Nicolas Bouveret, il est résolu :

D'OCTROYER une somme n'excédant pas 2 200 $ pour la réalisation d'une célébration destinée au personnel municipal;

QUE la gestion de ces activités soit confiée à Mme Kristina Huard, coordonnatrice aux loisirs et aux communications;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 610.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

En attente d'adoption

318-11-2025 **6.12 - AUTORISATION : Fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes**

ATTENDU QUE l'entente de travail en vigueur établit les dispositions relatives aux congés et jours fériés du personnel municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyée par M. Nicolas Bouveret, il est résolu :

D'OCTROYER les jours fériés prévus à l'entente de travail et de déterminer la fermeture du bureau municipal du 19 décembre 2025 à midi au 2 janvier 2026 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

319-11-2025 **6.13 - AUTORISATION : Transmission de la liste des personnes endettées envers la Municipalité**

ATTENDU QUE l'état détaillé des redevances dues à la Municipalité, pour un montant supérieur à 100 $, a été présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

DE MANDATER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre à la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes ainsi qu'au Centre de services scolaire des Mille-Îles la liste des personnes ayant des taxes impayées depuis plus d'un an, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

320-11-2025 **6.14 - AUTORISATION : Formation obligatoire : comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont tenus de suivre une formation obligatoire portant sur la compréhension du fonctionnement municipal ainsi que sur leur rôle et leurs responsabilités d'élu;

ATTENDU QUE cette formation vise à outiller les élus dès le début de leur mandat afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions de manière éclairée, rigoureuse et efficace;

ATTENDU QUE la formation aborde notamment les fondements du fonctionnement municipal, les règles de gouvernance, les principes de gestion financière, l'aménagement du territoire et les relations politico-administratives;

ATTENDU QUE cette formation permettra aux élus d'acquérir les connaissances essentielles à l'exercice de leurs fonctions dans un esprit de transparence et de saine gestion;

En attente d'adoption

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre cette formation au coût de 2 247,50 $ jusqu'à quatorze (14) participants, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyée par M. Sylvain Leroux, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la formation obligatoire offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les élus municipaux d'une somme de 2 247,50 $ jusqu'à quatorze (14) participants, plus les taxes applicables;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs représentants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour la mise en œuvre de la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02 11000 454.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

321-11-2025

6.15 - AUTORISATION : Formation obligatoire - Éthique et déontologie en matière municipale

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent suivre une formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE cette formation, préparée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), vise à renforcer l'intégrité et la confiance du public à l'égard de la gouvernance municipale;

ATTENDU QUE par le biais de réflexions théoriques et pratiques, les élus seront invités à approfondir leur compréhension des principes éthiques et à s'approprier les valeurs et obligations prévues au code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre cette formation au coût de 2 247,50 $ jusqu'à quatorze (14) participants, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la formation obligatoire offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les élus municipaux d'une somme de 2 247,50 $ jusqu'à quatorze (14) participants, plus les taxes applicables;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs représentants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour la mise en œuvre de la présente résolution;

En attente d'adoption

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02 11000 454.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

322-11-2025 **6.16 - AUTORISATION : Formation - Éthique et déontologie des employés municipaux et gestion contractuelle**

ATTENDU QUE tous les employés municipaux doivent suivre une formation sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux, suivant la recommandation du rapport de la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE certains employés doivent également suivre une formation en gestion contractuelle afin d'assurer la conformité aux règles applicables en matière d'octroi et de gestion des contrats municipaux;

ATTENDU QUE Muni-Conseil offre ces formations au coût de 650,00 $, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Sonia Dion, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des formations en éthique et déontologie ainsi qu'en gestion contractuelle offertes par Muni-Conseil au coût de 650,00$, plus les taxes applicables;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour la mise en œuvre de la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02 16000 454.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

323-11-2025 **6.17 - AUTORISATION : Mosaïque du conseil municipal**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide désire procéder à la mise à jour de la mosaïque officielle du conseil municipal à la suite de l'élection générale municipale de 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de TINE PHOTOGRAPHIE pour la réalisation de la mosaïque officielle avec diverses options;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Sylvain Leroux, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Placide autorise la directrice générale et greffière-trésorière à retenir les services de TINE PHOTOGRAPHIE pour la réalisation de la mosaïque officielle du conseil municipal à la suite de l'élection générale de 2025;

En attente d'adoption

QUE la dépense, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 600 $ plus taxes, soit autorisée et imputée au poste budgétaire 02 11000 344.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

7 - TRANSPORT
(M. Nicolas Bouveret et M. Denis Lavigne)

324-11-2025 **7.1 - AUTORISATION : Paiement des contributions municipales hors territoire relatives au transport collectif et au transport adapté**

ATTENDU QUE la Municipalité est liée par une entente intermunicipale concernant le transport collectif (TC) et le transport adapté (TA) hors territoire;

ATTENDU QUE cette entente est renouvelée automatiquement chaque année;

ATTENDU QUE pour l'année 2026, une indexation de 5 % est applicable aux contributions municipales;

ATTENDU QUE les montants à verser pour l'année 2026 se répartissent comme suit :

- Transport collectif : 38 005,42 $
- Transport adapté : 22 819,17 $

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des contributions municipales hors territoire relatives au transport collectif (TC) et au transport adapté (TA) pour un montant total de 60 824,59 $;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 370 00 951.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

325-11-2025 **7.2 - AUTORISATION : Demande de subvention emploi d'été Canada**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher un étudiant pour la saison estivale 2026 au poste de journalier aux travaux publics;

ATTENDU QU' il est possible d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

En attente d'adoption

QUE la Municipalité de Saint-Placide autorise le responsable des travaux publics à déposer une demande de financement auprès du programme Emplois d'été Canada pour le poste de journalier aux travaux publics pour la saison estivale 2026;

QUE la gestion de ce dossier soit confiée à M. Vincent Mainville, responsable des travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

326-11-2025 **7.3 - AUTORISATION : Embauche d'un étudiant - saison hivernale 2025-2026**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher un étudiant pour la saison hivernale 2025-2026 afin d'appuyer le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la période d'emploi est prévue du 19 décembre 2025 au 15 mars 2026;

ATTENDU QUE l'étudiant serait principalement affecté à l'entretien des patinoires municipales et de celle de l'école de L'Amitié, au déneigement des bâtiments municipaux ainsi qu'à d'autres tâches connexes;

ATTENDU QUE cette embauche permettra d'assurer une présence les fins de semaine, de réduire les coûts de main-d'œuvre et d'optimiser la répartition du travail du personnel permanent;

ATTENDU QUE M. Éloi Martineau, qui a déjà travaillé au quai municipal durant l'été 2025, a manifesté son intérêt pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise l'embauche de M. Éloi Martineau à titre d'étudiant au Service des travaux publics pour la période du 19 décembre 2025 au 15 mars 2026 au taux horaire de 18,54 $.

QUE la gestion de ce dossier soit confiée à M. Vincent Mainville, responsable des travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

327-11-2025 **7.4 - AUTORISATION : Équipe Laurence - honoraires professionnels supplémentaires**

ATTENDU QUE le mandat initial confié à Équipe Laurence dans le cadre du projet de réfection des rues Maude, Félix-Décarie et Masson a été approuvé par la résolution numéro 71-03-2025;

ATTENDU QUE ce mandat ne comprenait pas la surveillance pour la gestion des eaux ni le suivi relatif aux ventes de bœuf;

ATTENDU QUE ces services supplémentaires sont requis afin d'assurer le bon déroulement et la conformité technique du projet;

En attente d'adoption

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise un ajout de services à Équipe Laurence pour un montant de 11 056 $, couvrant 50 heures de surveillance et 24 heures de travail de bureau;

QUE la gestion de ce dossier soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projets;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23 05001 021.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

328-11-2025 **7.5 - ENTÉRINEMENT : Mandat à Enviroc - échantillonnage de terre végétale**

ATTENDU QUE la firme Enviroc a demandé à la Municipalité de procéder à un échantillonnage de la terre végétale à retirer, afin de déterminer si celle-ci est contaminée ou non;

ATTENDU QUE cette prestation n'était pas prévue au devis initial de la réfection du pavage des rues Masson, Maude et Félix-Décarie et que l'entrepreneur n'a pas à assumer ce coût supplémentaire;

ATTENDU QUE la firme Enviroc dispose de l'expertise nécessaire pour effectuer les travaux d'échantillonnage et fournir les résultats du laboratoire dans un délai maximal de 24 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par Lise Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide entérine un mandat à la firme Enviroc pour la réalisation de 12 tranchées d'échantillonnage sur les sites requis, pour un budget maximal de 5 850 $ avant taxes;

QUE toute décision subséquente relative à une intervention de la firme Trace Québec pour le contrôle des sols contaminés soit prise ultérieurement, selon les résultats obtenus et les besoins identifiés;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin;

QUE la gestion de ce dossier soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projets.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

329-11-2025 **7.6 - AUTORISATION : Équipe Laurence - honoraires professionnels supplémentaires surveillance travaux Pointe-aux-Anglais**

ATTENDU QUE le budget initial, adopté par la résolution 253-09-2025, prévoyait des services de surveillance de bureau et de chantier au taux horaire pour un montant total de 28 000 $;

En attente d'adoption

ATTENDU QUE le volume accru de gestion administrative, les communications incomplètes de l'entrepreneur, ainsi que la multiplication des réclamations et des vérifications documentaires ont entraîné une charge de travail de bureau beaucoup plus importante que celle anticipée au budget initial;

ATTENDU QUE la nature des interventions exige une présence à temps plein sur le chantier pendant toute la durée des travaux, occasionnant un dépassement des coûts prévus pour la surveillance terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise un ajustement budgétaire additionnel de 60 000 $ afin de couvrir les coûts révisés des services professionnels;

QUE la présente dépense soit admissible à la subvention gouvernementale prévue pour le projet, laquelle couvrira 90 % des coûts engagés, conformément aux modalités du programme d'aide financière applicable;

QUE la gestion complète du dossier soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projet, afin d'assurer le suivi administratif, technique et financier de l'ensemble des travaux et des communications avec les intervenants externes;

QUE la dépense soit imputée aux postes budgétaires prévus à cette fin, et que la direction générale soit autorisée à procéder aux ajustements administratifs nécessaires pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

330-11-2025 **7.7 - AUTORISATION : Avenant pour le projet de la rue Maude - Firme Enviroc**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide a octroyé un mandat à la firme Enviroc pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la rue Maude;

CONSIDÉRANT QUE des interventions additionnelles ont été nécessaires afin de solidifier la fondation de la rue Maude et de procéder au retrait de matériaux contaminés, avec l'appui du système Trace Québec, préalablement à la pose du pavage prévue le 7 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise un avenant au mandat accordé à la firme Enviroc, du montant de 3 335 $, pour le contrôle et la disposition des sols contaminés dans le cadre des travaux de la rue Maude.

QUE la gestion complète du dossier soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projet.

En attente d'adoption

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

331-11-2025 **7.8 - AUTORISATION : Certificat de paiement no 1 - UNIROC Construction inc.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide a octroyé un contrat à Uniroc pour les travaux de réfection de pavage sur les rues Maude, Masson et Félix-Décarie;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif a été vérifié par la firme de génie Équipe Laurence conformément au contrat;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Benoit, ingénieur d'Équipe Laurence, recommande l'autorisation du paiement du certificat de paiement numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE le montant dû pour le certificat de paiement numéro 1 s'élève à 233 223,49 $, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le paiement du certificat de paiement numéro 1 au montant de 233 223,49 $ taxes incluses, à Uniroc, pour les travaux de réfection de pavage des rues Maude, Masson et Félix-Décarie;

QUE la gestion de ce projet soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

332-11-2025 **7.9 - AUTORISATION : Certificat de paiement no 1 - Construction TRB Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide a octroyé un contrat à Construction TRB inc. pour le remplacement de ponceau sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif a été vérifié par la firme de génie Équipe Laurence conformément au contrat;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Benoit, ingénieur d'Équipe Laurence, recommande l'autorisation du paiement du certificat de paiement numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE le montant dû pour le certificat de paiement numéro 1 s'élève à 414 843,50 $, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par Mme Sonia Dion, et résolu :

En attente d'adoption

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le paiement du certificat de paiement numéro 1 au montant de 414 843,50 $ taxes incluses, à Construction TRB inc. pour le remplacement de ponceau sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais;

QUE la gestion de ce projet soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

333-11-2025

7.10 - ENTÉRINEMENT ET MANDAT - Conformité du contrat et exécution des obligations contractuelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide doit assurer le suivi de la conformité du contrat pour le remplacement du ponceau sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais et de l'exécution des obligations contractuelles par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE des démarches préliminaires ont déjà été entreprises par la direction générale et le chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par Mme Sonia Dion, et résolu :

QUE le Conseil municipal entérine les démarches déjà entreprises relativement au suivi de la conformité du contrat de remplacement du ponceau de la Pointe-aux-Anglais;

QUE la Municipalité de Saint-Placide mandate Muni-Conseil pour analyser ce contrat, vérifier l'exécution des obligations contractuelles et formuler les recommandations ou interventions nécessaires;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU
(M. Denis Lavigne et M. Sylvain Leroux)

334-11-2025

8.1 - ACCEPTATION : Budget 2026 et plan triennal en immobilisation (PTI) 2026-2027-2028 - RIADM

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes (RIADM) établit annuellement des prévisions budgétaires afin de planifier ses revenus et ses dépenses pour l'exercice financier à venir;

ATTENDU QUE la RIADM, par sa résolution numéro 6-09-2025, a adopté son budget d'opération pour l'année 2026, lequel se présente comme suit :

En attente d'adoption

- Total des revenus : 7 280 373 $
- Total des charges : 7 813 748 $
- Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice : (533 374 $)
- Total des affectations : 533 374 $
- Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales : 0 $

ATTENDU QUE la RIADM, par sa résolution numéro 7-09-2025, a également adopté son Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2026, 2027 et 2028, pour une somme totale de 15 000 000 $, répartie comme suit :

- Année 2026 : 1 000 000 $
- Année 2027 : 7 000 000 $
- Année 2028 : 7 000 000 $

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyée par M. Nicolas Bouveret, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide accepte le budget d'opération 2026 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 de la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes (RIADM), conformément aux résolutions numéros 6-09-2025 et 7-09-2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

335-11-2025 **8.2 - NOMINATION : Délégué au sein de la RIADM**

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner un délégué principal ainsi qu'un délégué substitut pour représenter la Municipalité de Saint-Placide auprès de la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes (RIADM);

ATTENDU QU' il peut survenir que le délégué principal soit dans l'impossibilité d'assister à certaines séances de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme M. Denis Lavigne, conseiller municipal à titre de délégué principal auprès de la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes (RIADM);

QUE le Conseil municipal nomme M. Sylvain Leroux, conseiller municipal à titre de délégué substitut auprès de la Régie intermunicipale d'Argenteuil–Deux-Montagnes (RIADM).

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

336-11-2025 **8.3 - RÉSILIATION : Contrat de collecte des matières recyclables**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide est assujettie à la mise en œuvre du système modernisé de la collecte sélective au Québec;

En attente d'adoption

ATTENDU QUE ce nouveau régime transfère à l'organisme désigné la responsabilité de la collecte, du transport et du tri des matières recyclables;

ATTENDU QUE la Municipalité détient un contrat avec WM Québec Inc. pour la collecte des matières recyclables (bac bleu), tel qu'autorisé par la résolution 109-04-2022;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du système modernisé rend ce contrat non requis pour la collecte des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Placide procède à la résiliation, en date du 31 décembre 2025, du contrat de collecte des matières recyclables conclu avec WM Québec Inc., tout en maintenant la collecte du bac vert et du bac brun sous la responsabilité de ce fournisseur, comme stipulé au contrat;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre l'avis écrit de résiliation conformément aux exigences contractuelles et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT (Mme Sonia Dion et Mme Patsy Dauphin)

337-11-2025

9.1 - NOMINATION : Conseillers siégeant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QU' à la suite de l'élection municipale du 2 novembre dernier, il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QU' il peut survenir que le membre désigné soit dans l'impossibilité d'assister à une séance, rendant nécessaire la nomination d'un substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Denis Lavigne, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme Mme Sonia Dion, conseillère municipale, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

QUE le Conseil municipal nomme Mme Patsy Dauphin, conseillère municipale, à titre de premier substitut pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément audit règlement.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

En attente d'adoption

338-11-2025 **9.2 - NOMINATION : Délégué auprès du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)**

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner un délégué principal ainsi qu'un délégué substitut pour représenter la Municipalité de Saint-Placide auprès du COBAMIL;

ATTENDU QU' il peut survenir que le délégué principal soit dans l'impossibilité d'assister à certaines séances;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme Mme Patsy Dauphin, à titre de délégué principal auprès du COBAMIL;

QUE le Conseil municipal nomme Mme Sonia Dion à titre de délégué substitut auprès du COBAMIL.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

339-11-2025 **9.3 - NOMINATION : Représentants du Comité consultatif agricole (CCA)**

C**ONSIDÉRANT QU'** il y a lieu, à la suite de l'élection municipale du 2 novembre dernier, de nommer un membre du conseil municipal au CCA;

CONSIDÉRANT QU' il peut arriver que le membre représentant s'absente ou ne puisse assister à une séance, il y a donc lieu de nommer un substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme M. Sylvain Leroux, conseiller municipal, à titre de membre pour siéger au CCA;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide nomme M. Nicolas Bouveret, conseiller municipal, à titre de premier substitut pour siéger au CCA.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS (M. Sylvain Leroux et Mme Sonia Dion)

340-11-2025 **10.1 - AUTORISATION : Signalisation des traverses de routes - Club des Lynx**

ATTENDU la correspondance reçue concernant l'autorisation et la signalisation des traverses de routes demandées par le club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes;

ATTENDU QUE le club souhaite renouveler son autorisation de traverses sur le boulevard René-Lévesque et le rang Saint-Vincent (près de la rue Locas);

En attente d'adoption

ATTENDU QUE le club a fourni un certificat d'assurance responsabilité valide pour la saison 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes à utiliser deux traverses de routes pour la saison 2025-2026, soit :

- sur le rang Saint-Vincent, près de la rue Locas;
- sur le boulevard René-Lévesque, à l'intersection de la voie de desserte entre la route 344 et le boulevard Saint-Placide;

QUE le club de motoneige soit tenu de retirer le ponceau temporaire à la fin de la saison;

QUE cette autorisation n'exempte pas le club ni les usagers de l'obligation d'obtenir tous les autorisations et permis requis, et de se conformer en tout temps aux lois, règlements et usages en vigueur, notamment au Règlement municipal numéro 10-07-2004 et à ses amendements relatifs aux véhicules de loisirs;

QUE la Municipalité de Saint-Placide procède à l'installation des panneaux de signalisation routière manquants afin d'indiquer clairement chacune des traverses de motoneige aux usagers de la route.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

341-11-2025 **10.2 - AUTORISATION : Modification de l'horaire de la bibliothèque - période des fêtes**

ATTENDU QUE la période des Fêtes constitue un moment où la fréquentation de la bibliothèque municipale diminue, notamment en raison des vacances et congés des usagers;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier l'horaire d'ouverture de la bibliothèque municipale pour la période des Fêtes 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise Mme Chantal Brault, responsable de la bibliothèque municipale, à modifier l'horaire d'ouverture de la bibliothèque pour la période des Fêtes 2025-2026, selon les modalités suivantes :

- Vendredi 19 décembre 2025 : 14 h à 19 h (horaire régulier)
- Samedi 20 décembre 2025 : 10 h à 14 h (horaire régulier)
- Mardi 23 décembre 2025 : Fermé
- Mercredi 24 décembre 2025 : Fermé
- Jeudi 25 décembre 2025 : Fermé (jour férié)
- Vendredi 26 décembre 2025 : Fermé
- Samedi 27 décembre 2025 : 10 h à 14 h
- Mardi 30 décembre 2025 : Fermé
- Mercredi 31 décembre 2025 : Fermé
- Jeudi 1er janvier 2026 : Fermé (jour férié)

En attente d'adoption

- Vendredi 2 janvier 2026 : Fermé
- Retour à l'horaire régulier : samedi 3 janvier 2026

QUE cet horaire soit diffusé sur les plateformes officielles de la Municipalité (site Internet, médias sociaux et affichage à la bibliothèque) afin d'en informer adéquatement les citoyens;

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

342-11-2025 **10.3 - REMERCIEMENTS : Organisation de la fête de l'Halloween**

ATTENDU QUE la fête de l'Halloween destinée aux enfants de la Municipalité a été organisée par l'équipe municipale, avec la collaboration de Mme Martine Defoy;

ATTENDU QUE l'activité a connu un grand succès, et ce, malgré des conditions météorologiques peu favorables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide félicite l'ensemble de l'équipe municipale pour la planification, la préparation et la tenue de la fête de l'Halloween, ainsi que Mme Martine Defoy pour sa collaboration et sa contribution à la réussite de cet événement apprécié des citoyens.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

343-11-2025 **10.4 - CONTRIBUTION : Réparation du module de jeux - cour de l'école de l'Amitié**

ATTENDU QUE la direction de l'école de Saint-Placide a informé la Municipalité que le petit module de jeux situé dans la cour d'école nécessite d'importantes réparations afin d'assurer la sécurité des enfants;

ATTENDU QUE le module est actuellement interdit d'accès à la suite d'une inspection spécialisée ayant identifié plusieurs interventions urgentes;

ATTENDU QUE les coûts préliminaires transmis par la direction de l'école se situent entre 8 000 $ et 10 000 $, en attente d'une soumission officielle;

ATTENDU QUE ce module est utilisé non seulement par les élèves durant les heures scolaires, mais également par les familles et citoyens de Saint-Placide en dehors des heures de classe;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Placide confirme sa volonté de contribuer financièrement aux travaux de réparation jusqu'à hauteur de 50 % du coût total, sans excéder un montant maximal de 4 500 $.

En attente d'adoption

QUE cette contribution financière soit imputée au surplus accumulé de la Municipalité et que tout solde excédentaire non utilisé soit retourné au surplus accumulé non affecté.

QUE la coordonnatrice des loisirs et des communications soit autorisée à poursuivre les échanges avec la direction de l'école afin de déterminer les modalités précises du partage des coûts et du versement de la contribution de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

344-11-2025 **10.5 - AUTORISATION : Demande de subvention Emplois d'été Canada**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher un étudiant pour la saison estivale 2026 au poste de préposé d'établissement de loisirs/emploi étudiant (quai);

ATTENDU QU' il est possible d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Placide autorise la coordonnatrice des loisirs et des communications à déposer une demande de financement auprès du programme Emplois d'été Canada pour le poste de préposé d'établissement de loisirs / emploi étudiant (quai) pour la saison estivale 2026;

QUE la gestion de ce dossier soit confiée à Mme Kristina Huard, coordonnatrice des loisirs et des communications, pour le suivi et la coordination du programme.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

345-11-2025 **10.6 - AUTORISATION : Demande de permis de lieu polyvalent**

ATTENDU QUE plusieurs demandes de citoyens ont été formulées auprès du Service des loisirs afin d'offrir des activités familiales, notamment des soirées cinéma destinées aux jeunes enfants;

ATTENDU QUE cette activité permettrait d'enrichir la programmation municipale des loisirs, de favoriser la participation des familles et de diversifier l'offre d'activités culturelles offertes à la population;

ATTENDU QUE le permis de lieu polyvalent, requis en vertu de la Loi sur le cinéma et les droits d'auteur, est valide pour une période de deux (2) ans et permet la tenue de projections cinématographiques dans des lieux publics de la Municipalité;

ATTENDU QUE le coût estimé pour l'obtention du permis, incluant les frais d'analyse et les droits applicables jusqu'au 30 avril de l'année suivante, est de 78,40 $;

En attente d'adoption

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par M. Nicolas Bouveret, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le dépôt d'une demande de permis de lieu polyvalent afin de permettre l'organisation de soirées cinéma adaptées aux jeunes enfants dans les lieux publics de la Municipalité;

QUE cette autorisation inclue la possibilité d'organiser également des projections en plein air au cours de la saison estivale 2026;

QUE la coordonnatrice des loisirs et des communications soit mandatée pour assurer le suivi du dossier, incluant la préparation de la demande, le paiement des droits applicables et la planification des activités cinématographiques.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

346-11-2025 **10.7 - AUTORISATION : Réparation de l'ordinateur des jeux d'eau**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide doit procéder à la vérification et à la réparation de l'ordinateur contrôlant les jeux d'eau;

ATTENDU QUE l'achat d'une boîte de buse est requis afin d'assurer le bon fonctionnement du système;

ATTENDU QUE l'entreprise Cameleoh est responsable du système actuel et possède l'expertise spécialisée nécessaire à l'entretien et à la réparation de ce type d'installation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par Mme Sonia Dion, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide accepte la proposition déposée par l'entreprise Cameleoh pour un montant de 7 717,50 $ plus taxes, incluant :

- la vérification et la réparation de l'ordinateur des jeux d'eau;
- l'achat d'une boîte de buse;

QUE cette dépense soit imputée au surplus accumulé de la Municipalité et que tout solde excédentaire non utilisé soit retourné au surplus accumulé non affecté.

QUE la gestion de ce dossier soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projets.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

347-11-2025 **10.8 - AUTORISATION : Retenue contractuelle - Entreprise Tessier Récréo-Parc**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide a octroyé un contrat à l'entreprise Tessier Récréo-Parc pour la réalisation des travaux de la piste multifonctionnelle;

En attente d'adoption

ATTENDU QUE les travaux requis pour la réception provisoire ont été exécutés conformément aux plans et devis et qu'ils sont jugés satisfaisants par le chargé de projets;

ATTENDU QUE la réception provisoire permet de libérer partiellement la retenue contractuelle, conformément aux clauses prévues au contrat;

ATTENDU QUE le montant à libérer dans le cadre de la présente réception provisoire est de 12 495,07 $;

ATTENDU QUE le solde de la retenue contractuelle, d'un montant équivalent, demeurera conservé pour une période d'un (1) an suivant la réception provisoire, comme stipulé au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Sylvain Leroux, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide procède à la réception provisoire des travaux réalisés par Tessier Récréo-Parc dans le cadre du projet de piste multifonctionnelle;

QUE le Conseil municipal autorise la libération partielle de la retenue contractuelle de 12 495,07 $, payable à Tessier Récréo-Parc;

QUE le solde de la retenue, d'un montant équivalent, soit conservé pour une période d'un (1) an, conformément aux dispositions contractuelles;

QUE la gestion du dossier soit confiée à M. Pierre-Alexandre Labelle, chargé de projets.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

11 - COMMUNAUTAIRE
(Mme Ghislaine Tessier et M. Daniel Laviolette)

348-11-2025 **11.1 - AUTORISATION : Aide financière au Carrefour d'entraide - Guignolée**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour d'entraide est un organisme qui vise à promouvoir les valeurs de partage, d'entraide et de solidarité au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour d'entraide doit pouvoir répondre aux besoins des citoyens en insécurité alimentaire, particulièrement à l'approche de la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aider le Carrefour d'entraide à pallier la Guignolée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal octroie une aide financière de 2 500 $ au Carrefour d'entraide afin de les aider à pallier la Guignolée et d'émettre le chèque; et

En attente d'adoption

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70195 970.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

349-11-2025 **11.2 - AUTORISATION : Aide financière au COSS - dépouillement d'arbre de Noël**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes de Saint-Placide (COSS) désire organiser et réaliser le dépouillement d'arbre de Noël 2025, lequel aura lieu le 14 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le dépouillement d'arbre de Noël est une tradition à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aider le COSS dans l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal octroie une aide financière de 1 000 $ au COSS afin de les aider dans l'organisation du dépouillement de l'arbre de Noël;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70195 970.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

12 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(Mme Patsy Dauphin et Mme Ghislaine Tessier)

350-11-2025 **12.1 - NOMINATION : Représentant au comité de la sécurité publique (Sûreté du Québec)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide fait partie du territoire desservi par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la MRC doit constituer un Comité de la sécurité publique conformément à l'article 78 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1), composé notamment de représentants municipaux et de représentants de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE chaque municipalité de la MRC est invitée à désigner un représentant pour siéger au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Patsy Dauphin, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Placide désigne Mme Patsy Dauphin à titre de représentant(e) de la municipalité au Comité de la sécurité publique de la MRC de Deux-Montagnes et comme substitut Mme Ghilaine Tessier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

En attente d'adoption

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 20 h 30 pour se terminer à 20 h 56.

351-11-2025 **14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Sylvain Leroux, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :

De lever la séance à 20 h 56.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

_____
Daniel Laviolette
Maire

_____
Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

_____
Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné Daniel Laviolette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____
Daniel Laviolette
Maire

En attente d'adoption